



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Bureau du 10 octobre 2019

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, DAUVILLIERS, FAUTRAT, LEVY, MM. BERTHELOT, BOURGEOIS, BOUVARD, BRUNEAU, CITRON, GUERINET, PETETIN, PICARD, ROUSSEAU, TARTINVILLE.

Autres personnalités : Mme BESNIER, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire, M. GUERIN, Conseiller départemental, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement Territorial, Mme REYT, Conseil régional.

Absents excusés :

Bureau : MM. MAMEAUX, MASSON.

Autres personnalités : Mme MONTEIL, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, Mme DUBOIS, Député du Loiret, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, Mme BEVILLON, Sous-préfecture de Pithiviers, M. GUILLAUME, Secrétaire général de la Sous-préfecture de Pithiviers, Mme GOREGUES, Conseil départemental du Loiret, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 26 septembre mai 2019
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention
- SAGE Nappe de Beauce : avenant n°2 pour prolongation de la durée du marché « Étude Débit Minimum Biologique (DMB)
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE accueille les élus, Mme BESNIER et Mme REYT.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe au premier point à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 26 septembre 2019

Mme BEVIERE rappelle les principaux points à l'ordre du jour du Bureau du mois de mars : 7 dossiers présentés pour le CRST et le débat autour des propositions de modifications du projet de SCoT en révision.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention

Mme BEVIERE indique que les 2 dossiers présentés pour avis concernent en fait le même bâtiment, celui de la mairie de Dadonville.

- « Travaux d'accessibilité de la mairie de Dadonville », Commune de Dadonville.

La mairie de Dadonville date des années 1980 et a été rénovée une première fois en 1991. Les travaux de rénovation énergétique ont été l'occasion de mettre aux normes l'accessibilité du bâtiment, pour favoriser son accès aux personnes à mobilité réduite.

Les travaux d'accessibilité sont les suivants :

- le parvis de la mairie a été aménagé avec la pose de 3 garde-corps, la création d'une rampe d'accès avec sonnette, la pose de dalles podotactiles
- la porte d'entrée a été modifiée avec la création d'un SAS
- les sanitaires ont été modifiés

L'ensemble de ces travaux sont en concordance avec l'audit accessibilité réalisé auparavant.

Le coût HT du projet s'élève à 546 519,91 €.
Les dépenses éligibles s'élèvent à 30 179,66 €.
La subvention régionale demandée est de 6 000,00 € (20 %).

M. PETETIN rappelle que ces travaux sont en lien avec l'ADAP réalisée préalablement.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Mme BEVIERE précise que le solde de cette mesure est de 36 900 €.

- « Travaux de rénovation énergétique de la mairie de Dadonville », Commune de Dadonville.

Après avoir réalisé un COEP (Conseil d'Orientation Energétique du Patrimoine), la commune de Dadonville a défini un programme de travaux de rénovation énergétique pour les bâtiments les plus consommateurs d'énergie. Ainsi, la mairie a été rénovée en 2018, le projet étant jugé parmi les plus prioritaires.

Les travaux concernaient l'ensemble du bâtiment.

Les travaux éligibles retenus sont les suivants :

- isolation thermique de la toiture
- isolation thermique des murs
- divers travaux préparatoires isolation et menuiseries
- menuiseries
- VMC
- AMO

Le programme de travaux permet de passer de la classe énergétique D à B après travaux, soit 91 615 kwh et 6 935 kg de GES économisés par an.

Le coût HT du projet s'élève à 550 028,68 €. (NB : la différence avec le coût global du projet isolation correspond à l'audit énergie et au COEP).

Les dépenses éligibles s'élèvent à : 122 115,66 €.

La subvention régionale demandée est de 61 000,00 €, soit 50%.

M. PETETIN rappelle que le COEP avait montré les bâtiments et les usages liés à rénover, dont la mairie. Il rappelle que la mairie est chauffée par le même système de géothermie que la salle des fêtes et le groupe scolaire. Ce réseau de chaleur permet des économies de fonctionnement importantes.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Mme BEVIERE précise que le solde de cette mesure est de 110 100 €.

- Information sur le dispositif A VOS ID.

Mme BEVIERE passe la parole à David VOYER, qui explique qu'avec les 2 derniers projets en cours de finalisation, l'enveloppe A VOS ID serait consommée en totalité, en fonctionnement et en investissement.

Le projet déposé par la Ligue de l'enseignement « Espace de co-engagement service civique » sollicite 66 000 €, soit le maximum.

Le projet en cours de construction par l'Association Les Minuits : « Chantier coopératif et participatif pour la création du foyer d'un Tiers-Lieux en matériaux bio-sourcés » pourrait obtenir une subvention maximale de 29 020 €, soit le solde de l'enveloppe A VOS ID fonctionnement.

SAGE Nappe de Beauce : avenant n°2 pour prolongation de la durée du marché « Étude Débit Minimum Biologique (DMB)
--

Mme BEVIERE précise que la délibération a pour objet de prolonger le marché pour cette étude, dont les prélèvements comparatifs n'ont pas pu être réalisés en raison des conditions météorologiques (sécheresse).

La Présidente donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Préparation du Comité syndical.

Mme BEVIERE indique que le Comité a pour principal objet l'approbation du projet de SCoT révisé et l'avis sur la poursuite de la démarche Natura 2000, à partir de 2020.

. VIGIFONCIER. La Présidente rappelle que le territoire s'est doté de l'outil VIGIFONCIER proposé par la SAFER. La question est posée de savoir si les collectivités locales l'utilisent.

Mme DAUVILLIERS confirme que la Commune nouvelle se sert régulièrement de cet outil.

Le PETR mettra en place un questionnaire pour évaluer l'impact de cet outil sur le territoire et ainsi pouvoir mesurer l'utilité d'un prolongement à partir de 2021.

Il est rappelé que ce dispositif a coûté 22 000 € environ, subventionné à 80% par l'AESN.

. Contrat avec l'AESN. Mme BEVIERE indique avoir reçu la réponse de l'Agence de l'Eau sur un éventuel financement d'un poste d'animation préparatoire au Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC). Elle rappelle que dans le cadre de l'évaluation du Contrat global d'actions Essonne amont, le PETR avait été désigné comme la structure pertinente pour porter une animation Eau et Climat, en lien avec le 11^{ème} programme de l'Agence.

Sur les 5 territoires bassin d'alimentation de captage (BAC), aussi appelé aire d'alimentation de captage (AAC), c'est le BAC d'Aulnay-la-Rivière qui est le plus avancé, avec un programme d'actions défini.

La Présidente donne lecture du courrier signé par le Directeur de l'Agence. Elle indique également avoir reçu en rendez-vous les 2 techniciens référents afin de discuter des enjeux et des modalités du futur CTEC.

Les élus du Bureau donnent leur accord pour poursuivre les démarches de contractualisation et de demandes de financement.

. Mouvements de personnels. Mme BEVIERE indique les changements dans le personnel du PETR. Elisa BLANQUET, animatrice Développement Durable et SCoT, a donné sa démission le 6 septembre, après avoir été longuement absente pour maladie. Deux candidates sont reçues demain en entretien. Sophie DERUYVER, animatrice de la CLE Nappe de Beauce, a quitté ses fonctions pour devenir professeur des écoles. Elle est remplacée par Bastien DELAUNAY. Alison LARRAMENDY partira en formation longue durée en octobre. Elle sera remplacée par Germain FOURNIER, qui a donc quitté ses fonctions d'animateur du Contrat global. Mme BEVIERE rappelle qu'il avait été stagiaire à la CLE, initialement.

. SCoT. La Présidente fait état d'un mail reçu dans l'après-midi même de la DDT du Loiret pour consolider les démarches du SCoT et du PLU du Malesherbois. Il s'agit principalement de la partie concernant la consommation foncière et plus spécifiquement du projet d'éco-quartier à Coudray. Mme BEVIERE rappelle le contexte d'élaboration de ce projet et le traité de concession signé en 2016. Le projet porte sur 55 logements, dont une très grande majorité en extension. Les acteurs locaux ne peuvent pas considérer le projet comme un « coup parti » dans sa globalité, mais uniquement sur sa partie sud. C'est pourquoi il conviendra de modifier le DOO en séance. En l'état, les constructions dans les autres communes rurales de la Commune nouvelle sont très largement compromises.

Mme DAUVILLIERS confirme la difficulté liée à ce projet d'aménagement.

M. TARTINVILLE confirme qu'il faille justifier ce décalage de surface autorisée par le SCoT, et le rendre possible.

Il est proposé d'ajouter un renvoi en annexe du tableau de la projection de la consommation foncière du DOO, en lien avec la prescription n°43 et d'ajouter un texte justificatif dans le rapport de présentation.

. Conseiller en mobilité. Mme BEVIERE rappelle l'intérêt de créer une plateforme de mobilité sur le territoire et la nécessité d'avoir un référent mobilité pour mettre en place les actions. Elle indique que des aides de la Région sont possibles, à travers le dispositif « Mobilité rurale », à hauteur de 50 000 € maximum sur 3 ans. La question sera approfondie lors du prochain Bureau.

. Dates à venir. Le prochain Bureau se tiendra exceptionnellement le vendredi 15 novembre à 17h30. Le Comité syndical où se tiendra le débat d'orientations budgétaires aura lieu le 19 décembre à 17h. Le Comité syndical consacré au budget se tiendra le 13 février 2020.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 17h30.

Monique BEVIERE, Présidente